

## CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

le 01/04/2022

### **Compte-rendu 10<sup>ème</sup> réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée**

**24 mars 2022**

*La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelée le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collègues y sont représentés.*

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour :

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer adjoint, Stéphane PERON, présente le calendrier des réunions de la commission spécialisée et du conseil scientifique. Il rappelle les grandes échéances écoulées depuis la dernière réunion de la commission d'octobre 2021.

## **1. Parcs commerciaux**

### **1. Prise en compte du bilan du débat public**

Le directeur de projet (Frédéric Autric, DREAL Occitanie), le chef de projet éolien en mer de la DGEC (Matthieu Laurent) et le responsable de projet et de concertation de RTE (Yannick Bocquenet) présentent les suites qui seront données au débat public, en lien avec la décision ministérielle du 17 mars dernier.

Il est rappelé l'ensemble des éléments pris en compte dans le choix des zones pour le lancement de la procédure de mise en concurrence (~300 km<sup>2</sup>): retours du débat public, environnement, oiseaux marins, mammifères marins, poissons, pêche, transport maritime, paysage et littoral, sols marins, vent, raccordement.

Le premier parc d'environ 250 mégawatts et son extension seront situés au sein de la zone 1 identifiée en annexe 1 de la décision.

Le second parc d'environ 250 mégawatts et son extension seront situés soit au sein de la zone 2, soit au sein de la zone 3, également identifiées en annexe 1 de la décision. La zone 2 est considérée comme préférentielle pour l'accueil de ce parc et de son extension.

Ces zones sont situées intégralement en zone économique exclusive française.

Le choix entre la zone 2 et la zone 3 mentionnées ci-dessus sera précisé au cours de la procédure de mise en concurrence ouverte en 2022.

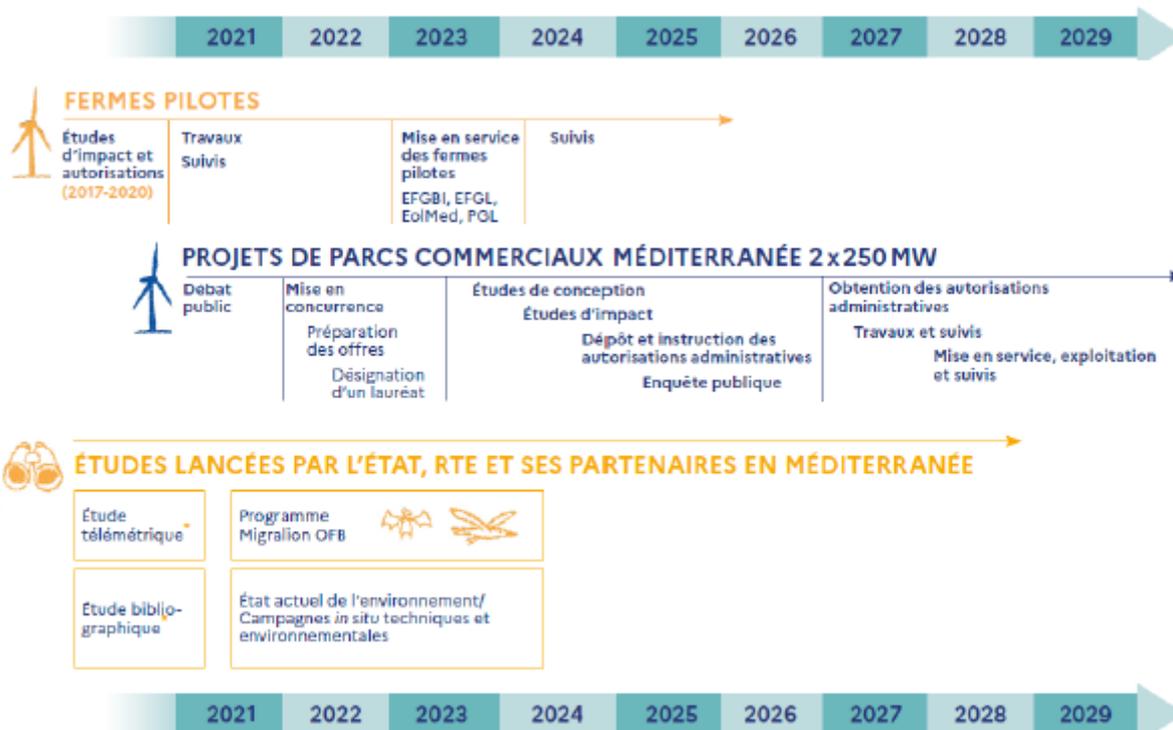
Concomitamment aux procédures de mise en concurrence, des études environnementales seront menées sur l'ensemble des zones retenues à l'article 2, dans le respect des obligations de l'article R. 122-5 du code de l'environnement. Des études environnementales seront également menées sur la zone 4 identifiée en annexe 2 à la présente décision dans une perspective de planification.

Ces études seront concertées avec les acteurs de la façade Méditerranée, dans les instances de concertation existantes, et leurs résultats seront mis à disposition du public.

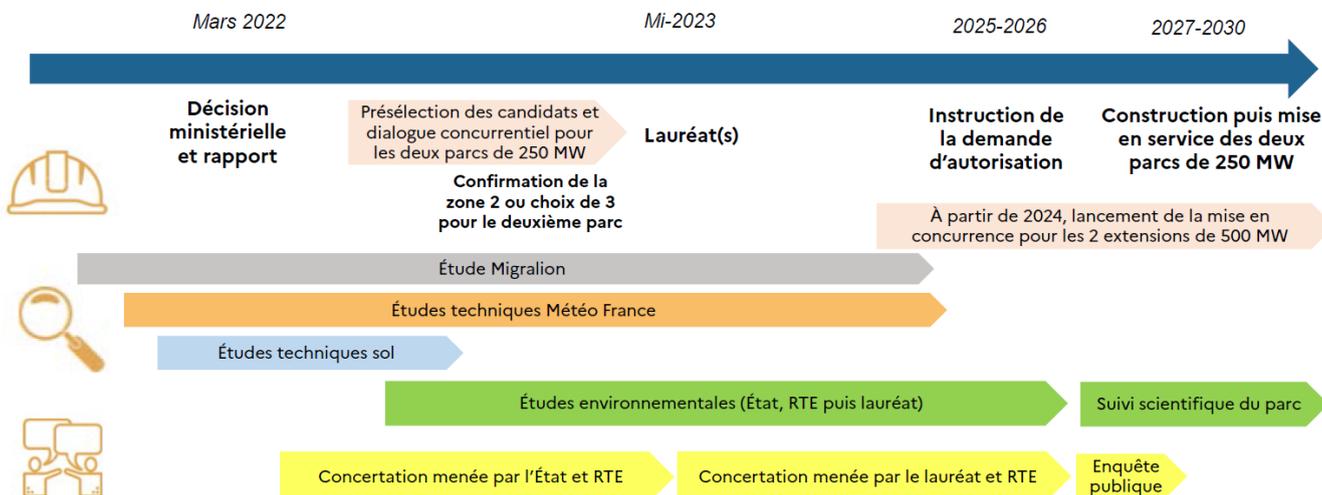
De plus, la commission particulière du débat public a émis 29 recommandations, et a rapporté 30 suggestions du public et recommandation pour le futur cahier des charges. La prise en compte de ces recommandations et suggestions est explicitée.

L'enregistrement de la réunion public de présentation de la décision de la ministre du 17 mars 2022 est disponible en ligne sur le site <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee>.

### Calendrier du projet et des études environnementales et techniques

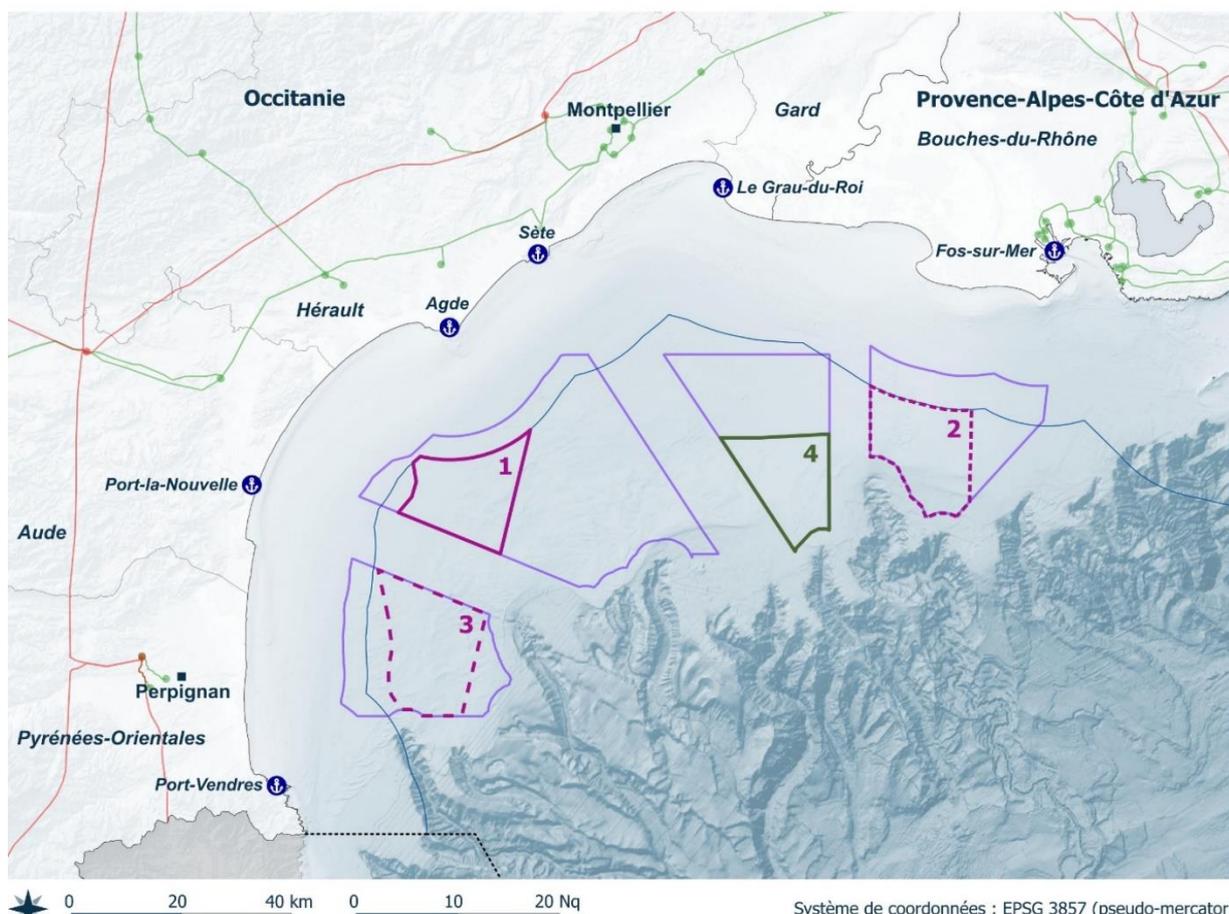


### Calendrier de développement des fermes commerciales



### Calendrier des prochaines étapes post-débat public

## Zones retenues pour la poursuite des études techniques et environnementales



### Zones retenues

-  Zone retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le premier parc et son extension - Zone 1 : 296 km<sup>2</sup>
-  Zone préférentielle retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le second parc et son extension - Zone 2 : 312 km<sup>2</sup>  
(Le choix de la zone 2 sera confirmé au cours de la première procédure de mise en concurrence)
-  Zone optionnelle retenue pour les procédures de mise en concurrence pour le second parc et son extension - Zone 3 : 364 km<sup>2</sup>
-  Zone retenue pour la poursuite d'études techniques et environnementales - Zone 4 : 267 km<sup>2</sup>
-  Macro-zones à potentiel pour le développement de l'éolien commercial issues de la concertation de 2018

### Réseau RTE existant

- Postes  400 kV  225 kV
- Lignes  400 kV  225 kV

### Limites administratives et toponymie

-  Limite de région
-  Limite de département
-  Préfecture
-  Principaux ports

### Délimitations maritimes

-  Limite extérieure des eaux territoriales (12 milles)
-  Limite extérieure de la zone économique exclusive au large des côtes françaises en Méditerranée. Cette limite n'a pas fait l'objet d'un accord de délimitation avec les pays voisins.

### Sources

Zones retenues : Ministère de la transition écologique / Réseau existant : RTE  
Limites administratives : IGN / Délimitations maritimes : Shom / Fonds bathymétrique : EMODnet

Cartes des zones retenues dans le cadre de la décision ministre A06

Discussion / échanges :

Hélène LABACH s'interroge sur la carte projetée sur les grands dauphins. Pour elle, elle ne correspond pas à la distribution des grands dauphins.

Le raisonnement de l'Etat a été le suivant : Les grands dauphins seraient *a priori* impactés par la phase travaux, donc en période estivale. Les cartes correspondent donc à la période estivale.

Hélène LABACH souligne que les grands dauphins sont présents toute l'année et pas uniquement en période estivale. Elle demande si la ZSC du grand dauphin a été prise en compte.

Frédéric AUTRIC précise que ce point n'a pas été pris en compte pour aboutir au choix des zones.

Pour les participants, il faut nuancer l'impact hors travaux pour les grands dauphins. Le risque d'effet est probable à moyen et long terme en raison du bruit produit par les éoliennes (bruit d'un navire à moteur/ éolienne).

Stéphane ARNASSANT s'interroge sur la prise en compte des nécessités d'extension du réseau ZPS au large. Il faudrait sans doute avancer sur cette question très rapidement afin de contribuer au processus de sélection des zones les moins défavorables.

Hélène LABACH indique qu'il faudrait mettre à jour les données concernant les grands dauphins pour le choix final des zones.

Dominique MONIOT précise qu'il sera compliqué pour les industriels de faire des offres sans disposer d'éléments suffisants sur certains aspects techniques, notamment les questions liées au bridage, pouvant avoir une influence sur l'économie du projet. Il faudrait le prendre en compte dans le cahier des charges. La DGEC a précisé qu'elle avait conscience de cette difficulté.

Hélène LABACH s'interroge sur les études environnementales et notamment sur leur nature exacte. La DGEC précise qu'il s'agit de faire un état initial de l'environnement. Les acteurs seront consultés (automne-hiver 2022) sur les protocoles à mettre en place pour les mesures afin de les adapter au mieux au contexte du golfe du Lion.

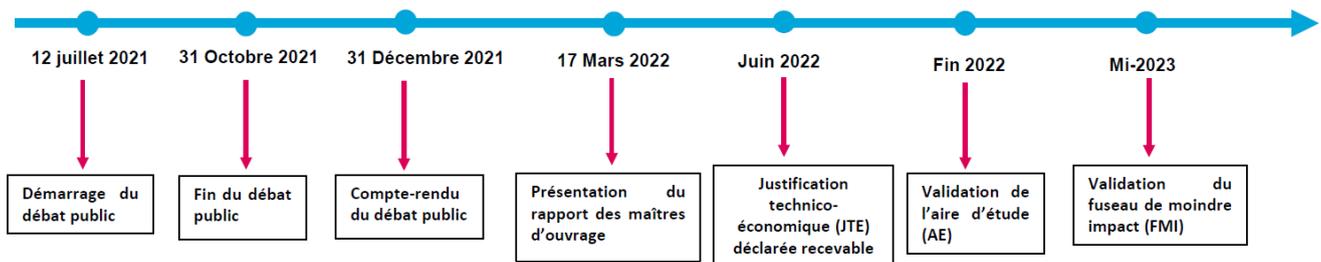
## ***2. Présentation de la méthodologie pour l'élaboration des perspectives de développement des réseaux électriques en mer sur la façade méditerranéenne***

La planification du réseau en mer fait partie des missions de RTE pour éclairer les choix publics et optimiser les solutions de raccordement des parcs éoliens en mer.

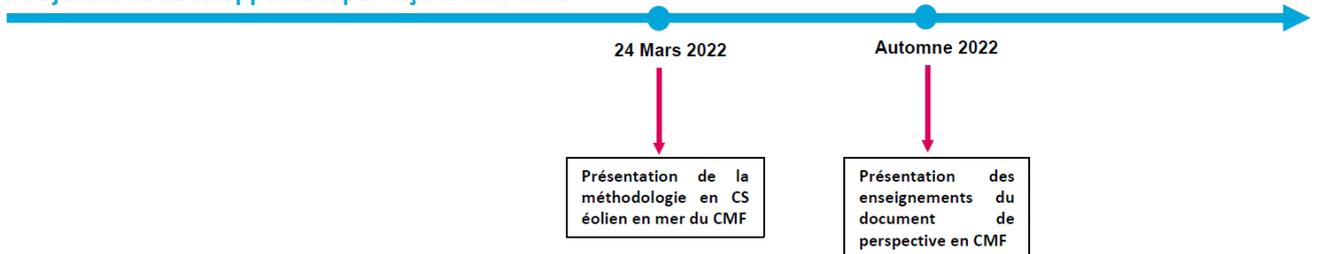
A ce titre, RTE est en charge d'élaborer un document de portée technico-économique, avec les parties prenantes.

Ce document intégrera des modalités de comparaison multicritères des scénarios de raccordement : technique, économique, environnemental et sociétal.

## Calendrier du débat public et de la concertation fontaine des projets de raccordement des parcs éoliens en mer



## Calendrier d'élaboration du document de perspective permettant d'éclairer la concertation post débat public et les travaux d'élaboration de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui prévoit la définition d'objectifs de développement par façade maritime



### Calendrier d'élaboration

Cécile REILHES évoque le sujet des câbles sous-marins (fibres) et qu'il serait intéressant que la DDTM travaille avec RTE sur cet aspect car les enjeux à prendre en considération sont très similaires (épaves, posidonie, usages comme la pêche professionnelle).

Florence LAFON s'interroge sur l'intégration de l'hydrogène dans les travaux en cours. Aude LAURENS confirme que RTE suit ce sujet avec attention.

Christian MOLINERO évoque le sujet de l'hydrogène vert. Il souhaite que les pêcheurs s'équipent en hydrogène compte-tenu de la crise actuelle sur les énergies fossiles. M. PEREZ confirme qu'il s'agit d'un sujet à prendre en considération mais qu'en raison des contraintes techniques ce développement est compliqué.

Olivier GUIRAUD précise qu'un projet hydrogène est développé à Port-la-Nouvelle. Pour les navires de pêche le sujet est effectivement compliqué car les contraintes de stockage à bord des navires actuels en activité sont importantes. En revanche, il serait possible de faire émerger une nouvelle flottille de navire neuf équipé de moteurs fonctionnant à l'hydrogène.

## 2. Présentation des travaux du Conseil scientifique

Sylvain PIOCH (rapporteur du Conseil scientifique) présente l'avis du conseil scientifique du 22 novembre 2022 formulé après la sollicitation de la DGEC pour identifier et prioriser les besoins de connaissances sur la biodiversité marine et sur les impacts de l'éolien en mer, en vue de la préfiguration de l'observatoire national de l'éolien en mer.

François VIREVAILLE (DIRM) présente les travaux 2022 du Conseil scientifique. Il s'agira

d'impulser une démarche prospective pour structurer le Conseil dans la perspective du développement des parcs commerciaux et également de la mise en activité des fermes pilotes en 2023.

### **3.Observatoire national de l'éolien en mer**

Daphnée BORET-CAMGUILHEM (DGEC) présente les objectifs liés à la mise en place d'un observatoire de l'éolien en mer (mieux valoriser les connaissances existantes et mener de nouvelles études d'acquisition de connaissances). Des échanges et des concertations ont eu lieu entre la DGEC, la DGALN, l'OFB et l'Ifremer afin de préfigurer la gouvernance et l'organisation de l'observatoire et identifier les projets pour 2022.

Une note de cadrage a été produite afin de proposer notamment :

- un comité stratégique (COSTRAT)
- un conseil scientifique national
- un comité des parties prenantes

L'objectif est de produire des livrables au fil de l'eau dès 2022.

Une rubrique spécifique sera créée sur le site [eoliennesenmer.fr](http://eoliennesenmer.fr).

M. GUIRAL souhaite savoir si des études sont envisagées sur l'impact du bruit. La DGEC précise qu'il existe plusieurs études en cours ou achevées sur ce point. Ce sujet fait l'objet d'analyse pour identifier l'état des connaissances et les besoins complémentaires.

M. MONNIOT souhaite savoir si l'observatoire pourrait être mobilisé pour des études environnementales très amont sur de larges zones en vue des travaux de planification à moyen long terme. La DGEC précise qu'il s'agit bien de l'un des objectifs de l'observatoire. François BONHOMME souligne toutefois que l'analyse des effets cumulés sur 2 parcs de moins de 1GW sera difficilement extrapolable sur 50 parcs de 1 GW qui risquent d'être très rapprochés les uns des autres.

Sylvain PIOCH souhaite savoir quels étaient les membres du comité stratégique. Il est précisé qu'il s'agit des directeurs des administrations centrales. En revanche, au sein du conseil scientifique national les membres des conseils scientifiques de façade seront associés.

### **4.Fermes "pilote" : point d'avancement**

En 2019, les trois fermes pilotes méditerranéennes de l'appel à projets ADEME EOLFLO ont toutes reçu leur arrêté préfectoral portant autorisation environnementale. Les différents porteurs de projet ont donc initié la phase de financement et de développement des projets. Le projet Provence Grand Large a fait l'objet le 28 octobre 2021 d'un arrêté préfectoral complémentaire.

Une partie des actions en lien avec les mesures de compensations sont communes entre EFGL et EOLMED.

#### **1. Eoliennes flottantes du golfe du Lion**

Thomas BORDRON présente l'état d'avancement du projet.

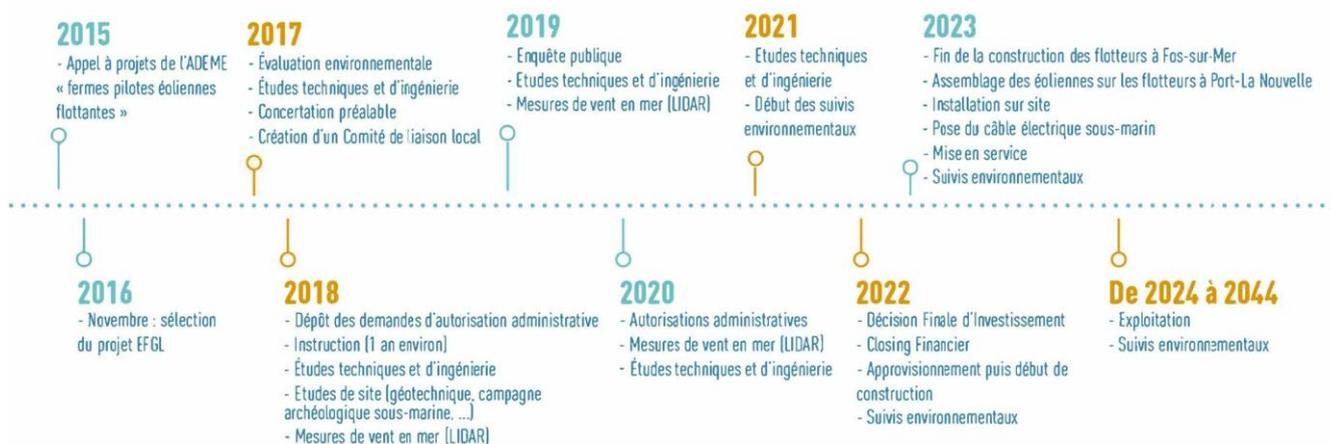
Après 5 années de phase de développement, le projet EFGL est en phase d'exécution suite à la prise de la décision final d'investissement par les actionnaires.

Le prochain comité de suivi se tiendra après l'été 2022.

La ferme sera mise en service fin 2023.



## Calendrier du projet



## 2. EolMed

Olivier GUIRAUD et Pierre LEFEVRE présentent l'état d'avancement du projet.

Le projet dispose maintenant de flotteurs en acier, avec protection anti-corrosion par courant-imposé et d'un hub de raccordement.

La décision finale d'investissement sera signée dans les prochaines semaines. (NB: Eolmed a annoncé la signature de la décision finale d'investissement au début du mois de mai 2022)

La ferme sera mise en service fin du premier trimestre 2024.



### 3. Provence Grand Large

Thomas BORDENAVE présente l'état d'avancement du projet.

La projet Provence Grand Large reste en attente de la décision de la cour administrative d'appel de Nantes, dont l'audience s'est tenue le 18 mars 2022 et la décision est intervenue le 5 avril 2022.

Les flotteurs et les composants des éoliennes sont en cours de fabrication.

La ferme sera mise en service fin 2023.

Le comité de suivi, de surveillance et d'information (CSSI) agit en toute transparence et indépendance vis-à-vis du bénéficiaire. Il contribue à l'information du public.

Le comité est composé d'experts scientifiques :

- 2 représentants du conseil scientifique de la commission éolien flottant
- 1 représentant du conseil scientifique du parc national des Calanques
- 1 représentant du conseil scientifique du parc national de Port-Cros
- 1 représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)
- 1 représentant du conseil scientifique du parc naturel régional de Camargue

Maryse ARDITI souhaite savoir quels sont les membres du comité de liaison de PGL. Thomas BORDENAVE précise qu'il y a des associations (FNE), les collectivités, les prudhommes...). Ce comité est ouvert et il peut accueillir de nouveaux participants.

### 5.MIGRALION

Alexandra GIGOU (OFB) présente l'avancée du projet MIGRALION.

Lot 1 : La synthèse bibliographique et le recensement de données complémentaires sont terminées.

Lot 2 : différents éléments ont été produits en 2021 :

- Rapport d'avancement du programme
- Kit de communication (fiche projet, flyer, posters grand public)
- Cahier des charges pour un futur film

Lot 3 : Le suivi télémétrique va être étendu à 37 espèces (5 marines, 9 côtiers, 23 terrestres).

Lot 4 : Des radars verticaux et horizontaux, ainsi que des enregistreurs acoustiques seront installés sur le JEAN MARIE CHRISTIAN (senneur sétois). Les observateurs ont suivi des formations de survie en mer. Deux options de transects sont à l'étude.

Lot 5 : Le radar mobile restera une semaine sur chacun des 7 sites. Le radar fixe est situé au domaine de la palissade, un site du conservatoire du littoral géré par le parc naturel de Camargue.

Lot 6 : Le contrat postdoctoral a débuté le 03 janvier 2022.

Thomas BORDENAVE souhaite savoir quels critères seront utilisés pour conclure sur le zonage AO6 et à quelle date estimée.

Alexandra GIGOU précise que le programme donnera des indications sur la fréquentation des zones il ne s'agit que d'un élément de la prise de décision.

Frédéric AUTRIC précise que pour le choix entre les zones 2 et 3, les données de MIGRALION seront importantes dans le choix de l'Etat.

Maryse ARDITI demande si tous les résultats seront diffusés sur le site éoliennes en mer et si le PPT de la réunion sera diffusé. Il a été répondu par l'affirmative.

**Pour conclure** Stéphane PERON présente le calendrier des réunions et rendez-vous à venir.

Frédéric AUTRIC demande s'il serait possible d'organiser une réunion de la commission en présentiel. La DIRM assure qu'elle est favorable à l'organisation d'une prochaine réunion en présentiel, le contexte sanitaire évoluant favorablement.